

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 14 Sep 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4820

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

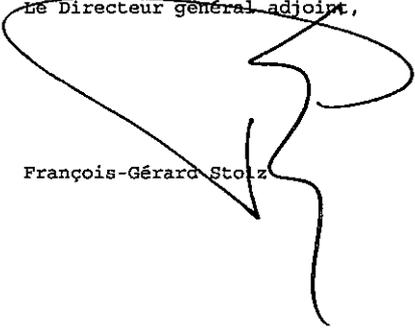
----- Unité de formation : SCULPTURE : TECHNIQUES ARTISTIQUES SPECIFIQUES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 614707U21C1
Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


François-Gérard Stolz

0-4820

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française

(1) Libre-confessionnel

(1) Provincial et communal

(1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Roberto GALLUCCIO, Date et signature (2) : 9/6/2011

Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

CODE DE L'U.F. (3) 61 47 07 U21 C1	Domaine de formation (4) : 601
------------------------------------	--------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :
du degré :

(1) transition
 (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3): 61 47 07 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4): 601
-------------------------------------	---------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie des techniques spécifiques	CT	B	24
Travaux pratiques : assemblage métallique artistique	PP	L	72
Travaux pratiques : fonderie artistique	PP	L	72
Travaux pratiques : taille artistique	PP	L	72
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	60
		Total des périodes	300

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 6.09.11

Signature :

J. LEONARD

Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

- (1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de s'approprier les techniques particulières de sculpture artistique relatives aux matériaux spécifiques tels que : acier, cuivre, bronze, cire, produits de moulage réfractaires, bois, pierre ...en tenant compte des méthodes de création et de finition adaptées à ces techniques, de l'utilisation des outils spécifiques tout en respectant les directives relatives au respect spécifique des règles de sécurité et environnementales.

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

De manière autonome, au départ des consignes données par le chargé de cours :

- ♦ produire plusieurs réalisations sculptées en ronde bosse selon différentes techniques et matériaux, au choix parmi les suivants :
 - modelage (argile-cellulose),
 - taille directe (bois, pierre tendre),
 - assemblage de matériaux composites,
 - moulage et coulage,en utilisant l'outillage adéquat et en réalisant la finition appropriée ;
- ♦ justifier ses choix et orientations techniques et esthétiques quant aux réalisations et à leur présentation ;
- ♦ justifier de manière critique l'intérêt qu'il porte à l'une des tendances artistiques, moderne ou contemporaine.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation: « sculpture : approfondissement ».

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

4. PROGRAMME DU COURS

L'élève sera capable

➤ **en technologie des techniques spécifiques**

- ◆ d'expliquer les spécificités élémentaires des matériaux utilisés en sculpture :
 - acier, cuivre, laiton, bronze, polyester, silicone ...
- ◆ de définir et d'expliquer les techniques élémentaires appliquées à la sculpture de :
 - soudure : arc et chalumeau,
 - fonderie : cire perdue, sable,
 - taille : pierre, bois,
 - mise en situation et de fixations d'un projet artistique;
- ◆ d'identifier les outils et matériaux adaptés à ces techniques ;
- ◆ de déterminer :
 - les précautions et les consignes de manipulations,
 - les règles de sécurité,
 - les normes d'hygiène et environnementales ;

➤ **en travaux pratiques : assemblage métallique artistique**

- ◆ de concevoir un projet (dessin, maquette, ...) ;
- ◆ de rédiger la méthodologie élémentaire de mise en œuvre (choix des matériaux, de la technique de mise en œuvre, quantités, résistance, découpes, des outils appropriés ...) ;
- ◆ de réaliser des pièces assemblées par les techniques élémentaires de la soudure (arc, chalumeau, semi-automatique, ...) au départ du projet ;
- ◆ de finir la pièce (polissage, patine, sablage, brossage, ...) ;
- ◆ de mettre en situation le projet artistique assemblé (socle, scellement, fixation, ...) ;
- ◆ d'appliquer les consignes d'hygiène, de sécurité (lunettes, casque, vêtements, gants, bottines, ventilation, protections auriculaires, extraction, ...) et de protection de l'environnement ;

➤ **en travaux pratiques : fonderie artistique**

- ◆ de concevoir un projet (dessin, maquette, esquisse, ...) ;
- ◆ de rédiger la méthodologie élémentaire de mise en œuvre (choix des matériaux, quantités, résistance, points de fusion, techniques de mise en œuvre, des outils appropriés ...) ;
- ◆ de confectionner un modèle (cire perdue, sable) ;
- ◆ de réaliser le moule au sable ou en réfractaire ;

- ◆ de procéder au décirage des moules ainsi que la cuisson ;
- ◆ d'assurer la fusion et la coulée du métal choisi ;
- ◆ de finir la pièce (démoulage, débardage, ciselure, patine, ...) ;
- ◆ de mettre en situation le projet artistique abouti (socle, scellement, fixation, ...) ;
- ◆ d'appliquer les consignes d'hygiène, de sécurité (vêtements ignifugés, casque, bottines, gants, extracteur, périmètre de sécurité, ...) et de protection de l'environnement ;

➤ **en travaux pratiques : taille artistique**

- ◆ de concevoir un projet (dessin, maquette, esquisse, ...) ;
- ◆ de rédiger la méthodologie élémentaire de mise en œuvre (volume, poids, choix des matériaux, résistance, techniques de mise en œuvre, des outils appropriés ...) ;
- ◆ d'exécuter une sculpture taillée propre au projet (ciselure, bas relief, haut relief, ronde bosse, ...) ;
- ◆ de finir la pièce (travail de la surface) ;
- ◆ de mettre en situation le projet artistique abouti (socle, scellement, fixation, ...).
- ◆ d'appliquer les consignes d'hygiène, de sécurité (lunettes, gants, vêtements adaptés, bottines, ...) et de protection de l'environnement ;

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en respectant les directives relatives au respect des règles de sécurité et environnementales*, l'étudiant sera capable :

- ♦ de réaliser un projet artistique, aux moyens des méthodes de création, de mise en œuvre et de finitions adaptées aux matériaux spécifiques,
- ♦ d'utiliser les techniques particulières de sculpture artistique relatives aux matériaux spécifiques tels que : acier, cuivre, bronze, cire, produits de moulage réfractaires, bois, pierre ... ;
- ♦ d'utiliser les outils spécifiques à ces techniques dans les règles de l'art;

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de la qualité technique du projet artistique réalisé,
- ♦ la pertinence des choix dans la réalisation du projet artistique personnel depuis sa conception jusqu'à son aboutissement,
- ♦ le degré de finition et la mise en situation du projet artistique abouti ;
- ♦ l'apport personnel dans la démarche créative.

Sculpture : techniques artistiques spécifiques

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.